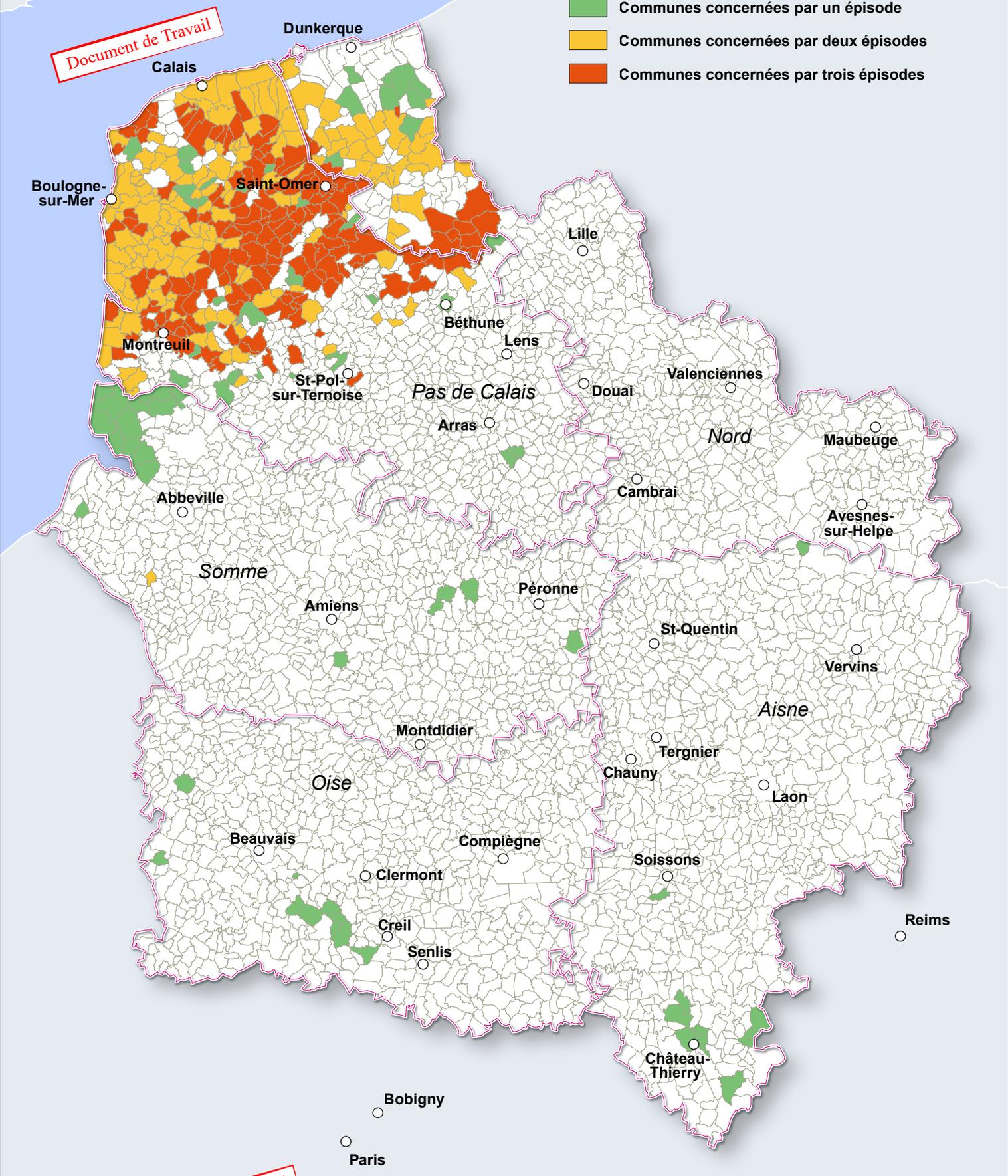


Inondation et coulées de boue Communes reconnues en état de catastrophe naturelle en région Hauts-de-France

Par les arrêtés des 14 novembre, 30 novembre et 18 décembre 2023
et ceux des 16,18 et 30 janvier, 9 février et celui du 5 juin 2024



-  Communes concernées par un épisode
-  Communes concernées par deux épisodes
-  Communes concernées par trois épisodes



Document de Travail

